

CTA du 15 octobre 2013

Carte des GRETA

Dans une préoccupation du meilleur service sur le territoire de l'académie trois éléments ont guidé l'évolution de l'organisation du réseau des GRETA au long des dernières années :

- Un service proximité. Pour cela les GRETA sont organisés en « agences territoriales » qui tiennent compte de l'animation emploi-formation comme des bassins d'emploi. Cette structuration est maintenant en place, elle est l'une des entrées de la préparation budgétaire.
- Une mutualisation académique. Elle se fait dans le cadre d'un travail en réseau, en partie animé par la DAFCO. Des réunions régulières des directions des GRETA permettent de coordonner cette mutualisation. Pour chaque sujet de travail du réseau, il existe un CFC référent à la DAFCO et dans chaque GRETA.
- Une interface unique avec les grands donneurs d'ordre. C'est le rôle désormais donné au GIP FCIP par la récente circulaire sur les GIP. Les GRETA sont cotraitants des marchés auxquels répond le GIP FCIP.

La situation actuelle à 4 GRETA présente plusieurs inconvénients :

- Des GRETA allant de 1,5 M€ de chiffre d'affaires à 5 M€ et de 3 à 11 CFC. Les questions d'animation (CFC référents) et de mutualisation (besoins d'ingénieries, d'équipements, disponibilité des équipes) ne se posent pas de la même manière.
- Trois GRETA ont un CFC directeur technique. Ceci n'est pas envisageable à Cherbourg.
- Un GRETA des Estuaires dont les fonds de réserve peuvent limiter le développement faute de trésorerie.
- Un GRETA du Cotentin fragile par sa taille et sa dépendance vis-à-vis d'un client.
- Saint-Pierre et Miquelon qui bien que faisant partie de l'académie et étant un territoire ayant des besoins de FC n'est pas intégré dans la réflexion académique

Par contre, il faut remarquer que :

- La mutualisation a permis de faire émerger un modèle de fonctionnement de l'agence avec en particulier la répartition des rôles entre CFC et coordonnateur pédagogique
- Le fait que le GRETA du Cotentin ait récemment embauché un coordonnateur pédagogique et fonctionne pour l'animation du territoire comme une agence.

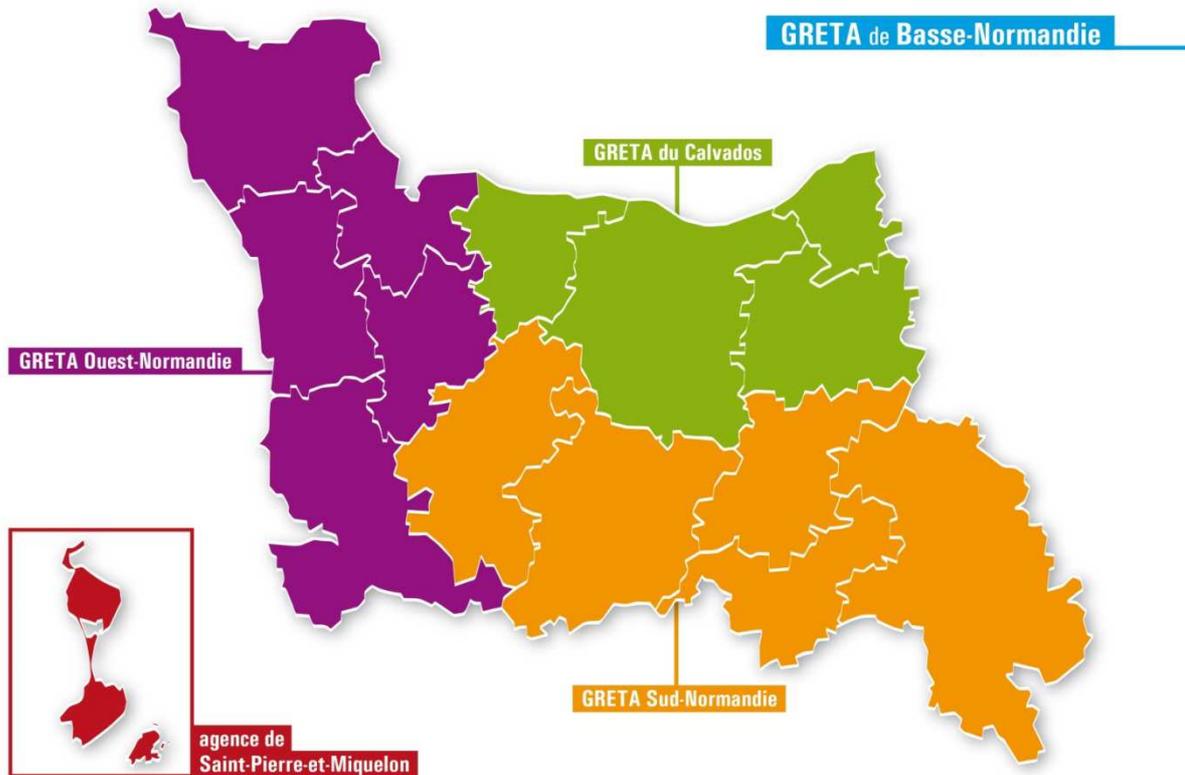
Tout cela conduit à décider la fusion des deux GRETA de la Manche en un seul GRETA auquel adhèrera également le lycée de saint-Pierre et Miquelon. Les avantages sont :

- Une structure robuste dans la Manche
- Trois GRETA de taille semblable ce qui facilite animation et mutualisation.
- Une meilleure lisibilité du réseau

Espaces géographiques et nom :

- Le nom du GRETA fusionné est à trouver. Il devra intégrer Saint-Pierre et Miquelon. Ouest-Normandie est utilisé comme nom de travail.

- Mortain, dont la population est tournée vers Vire, est intégré dans l'agence de Vire du GRETA Sud-Normandie.
- Isigny sur Mer dont la communauté de commune se rapproche de celle de Carentan est intégrée dans l'agence de Carentan du GRETA fusionné.



Cette fusion se fait :

- A nombre de postes de contractuels constant. 2 personnes sont susceptibles d'aller de Cherbourg à Saint-Lô. Toutefois, des postes dans d'autres missions, devraient pouvoir leur être proposés à Cherbourg.
- Dans une démarche participative avec 4 groupes de travail.